

Cas CIRRNET (ID138944)

« Problèmes de communication concernant la sortie de l'hôpital »

Cas similaires de la banque de données CIRRNET :

« Lors de la première visite, il s'avère que le client aurait dû prendre du Spiricort depuis longtemps, mais qu'il ne l'a pas reçu. Le Spiricort ne figurait pas sur la liste des médicaments de l'hôpital X (dernier lieu de séjour). »

« Une patiente avec une iléostomie a été transférée dans une maison de retraite. On ne lui a donné que quelques poches de stomie, pas de guide/d'instruction/d'ordonnance pour le matériel de stomie. La maison de retraite a essayé de contacter le service de stomathérapie, sans succès, car le service ou travaille les infirmières étaient en congé. J'ai pris contact avec la maison de retraite, car j'ai vu que la patiente n'était plus hospitalisée. Le responsable m'a dit qu'ils étaient complètement dépassés, Alors le responsable a obtenu du médecin de famille une ordonnance pour le matériel de stomie, puis, par l'intermédiaire de la pharmacie, il a pu se procurer le matériel pour le moment. »

« Une patiente est sortie de l'hôpital et a besoin de l'aide des soins à domicile pour l'administration d'un médicament (par voie sous-cutanée). L'ordonnance indiquait 0 unité alors qu'elle devait recevoir X unités. J'ai alors dû appeler l'hôpital pour savoir si elle recevait ou non le médicament, et si oui, combien d'unités étaient prescrites. »

« J'étais aujourd'hui chez un client pour les soins corporels et pour le changement de pansements. Il n'a pas reçu d'ordonnance de changement de pansement ni de matériel. Il n'a non plus reçu d'ordonnance pour le matériel. La plaie n'a jamais été pansée depuis l'opération des semaines précédentes. Il n'y avait pas non plus de diagnostic ni de liste de médicaments. Lorsque je contacte l'hôpital par téléphone, on me dit que personne de compétent ne travaille aujourd'hui pour me renseigner. Le cabinet médical m'appelle pour savoir comment va le client. Celui-ci a pu mettre en œuvre une ordonnance et l'envoie à la pharmacie. Les informations sur les soins n'ont pas non plus été envoyées par mail à la sortie. »

« Une cliente Spitex était à l'hôpital. La personne en charge du cas leur a envoyé la liste des médicaments souhaitée. En rentrant chez elle, l'infirmière a remarqué qu'un médicament de l'hôpital n'était pas listé à l'entrée. De même à la sortie. »

« La cliente est sortie de l'hôpital le vendredi, mais elle était trop faible pour apporter les ordonnances à la pharmacie le même jour. L'hôpital a alors donné des médicaments jusqu'au lundi (matin). J'ai appris cela par hasard par la cliente lorsque je l'ai informée du délai d'intervention. Les ordonnances auraient dû être à la pharmacie le jour même (vendredi) pour que les médicaments puissent être livrés jusqu'à lundi. Ceci en raison de problèmes d'approvisionnement. »